



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2021-118

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 39

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CERESTE : M. Gérard BAUMEL représenté par Mme Céline MALLEGOL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Christian MALBEC

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : Mme Emilie SIAS, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI

AURIBEAU : M. Roland CICERO

GARGAS : Mme Claire SELLIER

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

Procurations :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

GARGAS : M. Benjamin BAGNIS donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

LIoux : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

MENERBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELY donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211021-2021-118-BF
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif « Office de Tourisme Intercommunal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Le président informe l'assemblée que la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon est porteuse de l'Opération Grand Site pour le massif des ocres, qui est une démarche longue et exigeante, préalable à l'obtention du label Grand Site de France.

La candidature de l'Opération Grand Site aboutira en 2022. Pour accompagner celle-ci, le déploiement d'un site internet est nécessaire.

Il est important de communiquer sur la démarche en cours et faire en sorte que la population, les élu(es) et les institutionnels s'approprient les objectifs de l'Opération Grand Site. Le site internet se verra l'outil indispensable pour :

- Présenter le massif des ocres du Luberon : histoire, périmètre, paysage et environnement, esprit des lieux, tourisme durable...
- Dévoiler le projet Grand Site de France : vision collective des partenaires et habitants, gouvernance, diagnostic de territoire et avancement des actions réalisées, en cours de réalisation, à réaliser.
- Relever les enjeux du dispositif en donnant une visibilité innovante institutionnelle et médiatique auprès du grand public, des médias, et autres partenaires locaux, régionaux, nationaux et européens.
- Informer et promouvoir les actualités liées à l'OGS (agenda, avancements du projet, compte rendu de réunion...),
- Recenser les forces vives du territoire (Ambassadeurs/Protecteurs) en les incitant à s'inscrire aux newsletters et en les faisant participer au projet.
- A terme, être un outil d'aide à la commercialisation et à l'harmonisation des offres.

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°1 au budget 2021 « Office de Tourisme Intercommunal » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES :

Chap	Art	Op.	r/o		
011	61521		r	Entretiens terrains	-10 000,00
023	023		o	Virement à la section d'investissement	10 000,00
TOTAL GENERAL :					0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES :

Chap	Art	Op.	r/o		
021	021		o	Virement de la section de fonctionnement	10 000,00
TOTAL GENERAL :					10 000,00

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211021-2021-118-BF
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES :

Chap	Art	Op.	r/o		
20	2051	OPNI	r	Licences, brevets	10 000,00
TOTAL GENERAL :					10 000,00

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSE DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE**

A l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°1 au budget 2021 « Office de Tourisme Intercommunal » de la Communauté de communes comme présentée ci-dessus.

Autorise, le Président à procéder aux opération comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211021-2021-118-BF
Date de télétransmission : 13/12/2021
Date de réception préfecture : 13/12/2021

